

La protection des troupeaux est-elle instinctive ?

Les races de protection possèdent les mêmes instincts que les autres races

Le chien de protection, comme les autres races de chiens (*canis familiaris*), le loup (*canis lupus*) ou encore le chacal (*canis aureus*) a ceci de particulier, il appartient à l'espèce des canis, c'est un canidé.

Ainsi, comme tout canidé, c'est un animal sociable qui vit en meute. Il possède un certain nombre d'instincts tels que : la poursuite, utile pour l'apprentissage de la chasse (recherche de nourriture, survie de l'individu et de la meute) ; la reproduction (permet de perpétuer de l'espèce), la protection du territoire (où vit la meute)...

Dans les trois cas, le chien n'a pas à apprendre ces comportements, ils sont innés, leur transmission est héréditaire.

En est-il de même pour la protection des troupeaux ?

On a coutume d'entendre : « Mon Patou, il a ça dans le sang, il protège les bêtes par instinct ! ». Alors, les races de protection auraient-elles un instinct supplémentaire ? Ont-elles l'instinct de protection des troupeaux ?

Au risque de déplaire la réponse est NON !

En effet, dans la nature, en dehors de l'homme et pour des raisons particulières, les prédateurs ne protègent pas de manière naturelle leurs proies, les carnivores ne protègent pas les herbivores. Ainsi, les chiens de protection ne protègent pas de façon innée les brebis.

La meilleure preuve est l'introduction dans un troupeau d'un jeune chien de 6 mois n'ayant jamais côtoyé d'ovins auparavant. 99 fois sur 100, ce jeune chien ne montrera pas d'intérêt pour les brebis et ne restera pas avec les bêtes, il ne pourra pas assurer de fonction de protection.

Bien sûr, des exceptions peuvent exister, mais ce ne sont pas les exceptions qui font la règle.

Si les chiens de protection ne possèdent pas l'instinct de protection des troupeaux alors pourquoi utilise-t-on des races de protection ?

Si ce qui différencie les races de protection des autres chiens n'est pas l'instinct de protection des troupeaux, il n'en demeure pas moins qu'elles ont leurs spécificités et, ce n'est pas le fruit du hasard si ces races sont affectées à cette tâche.

La Fédération Cynologique Internationale recense à travers le monde 24 races de protection différentes. La plupart sont originaires des pays de l'Europe de l'Est et beaucoup d'entre elles sont toujours utilisées à la protection des troupeaux. Toutes ces races présentent des caractéristiques communes. En effet, elles présentent toutes la particularité d'être de grandes tailles et puissantes, ce qui est un argument incomparable face à tout type de prédateur. De plus, les chiens de protection sont le plus souvent de couleur claire, ils sont de type molossoïde (angles arrondis, oreilles tombantes) et la non-chalance dans leurs déplacements leur permet de se faire accepter plus facilement que d'autres races de chiens plus actives et aux allures plus prédatrices.

Selon le Professeur Raymond COPPINGER, tous les canidés répondent à ce qu'il appelle des modèles moteurs (des règles). Il existe différents modèles moteurs tels que : la reproduction, l'évitement du risque, la recherche de nourriture...

Prenons l'exemple du modèle moteur « recherche de nourriture »

Séquences	Orientation	Fixation	Affût	Poursuite	Mordre pour saisir	Mordre pour tuer
Types de chiens						
Loup/husky						
Chiens d'Ours de Carélie	+	+	+	+	+	+
Montagne des Pyrénées	-	-	-	-	-	-
Border Collie Setter	+	+	+	+	-	-

+ S'exprime beaucoup
- S'exprime peu ou pas du tout

Les trois types de chiens présentés ci-dessus utilisent le même modèle moteur de recherche de nourriture. Mais, il s'exprime différemment selon les races. On s'aperçoit que chez la Montagne des Pyrénées (pour une forte proportion de la population) les séquences sont toutes peu exprimées, alors que chez le Chien d'Ours de Carélie (pour une forte proportion de la population) elles sont toutes fortement exprimées.

C'est la différence d'expression du modèle moteur qui fait la différence entre les races.

Au regard de ce tableau, on comprend aisément pourquoi, le Montagne des Pyrénées est mieux adapté à la protection des troupeaux que le Border Collie. En effet, il est évident dans la plupart des cas (1), qu'un Patou est moins perturbant pour un troupeau qu'un Border Collie ou un Husky dans la mesure où la position d'affût, la poursuite..., s'expriment faiblement ou pas du tout.



Chien d'Ours de Carélie et Patou
ONCFS

Si les chiens de protection ne possèdent pas l'instinct de protection des troupeaux, comment créent-ils l'attachement avec les animaux et comment se font ils accepter ?

Les races de protection ont des atouts pour se faire accepter qui les distinguent des autres races canines. Ces atouts sont morphologiques et comportementaux.

Mais ces avantages dont sont pourvus les races de protection ne suffisent pas pour devenir chien de protection. L'intervention de l'homme est indispensable pour qu'il y ait un attachement inter-espèce.

C'est l'environnement dans lequel évolue le chiot qui conditionne ce que sera le chien adulte.

Comme nous l'avons plus haut, le chien est un animal sociable. Il est capable de se lier d'affection avec n'importe quel autre espèce, si cette mise en contact s'est effectuée au bon moment (ceci est vrai pour toutes les races canines).

En effet, le développement comportemental du chiot se divise en différentes phases, l'une d'entre elle est la socialisation. Elle dure de 3 semaines à 12 semaines (avec un renforcement de celle-ci jusqu'à 6 mois).

Si le chiot est placé pendant cette phase de socialisation en contact avec des brebis par exemple, l'espèce ovine deviendra alors une espèce amie pour celui-ci.

Encore une fois, le chiot n'ira pas instinctivement vers les brebis,

c'est bien l'éleveur qui va créer des conditions artificielles (naissance des chiots en bergerie, placement individuel du chiot à 7 semaines en bergerie) pour que l'attachement inter-espèce se produise.

Comme nous venons de le démontrer, les races de protection se distinguent parce qu'elles sont dotées de caractères morphologiques et comportementaux que n'ont pas les autres races, mais elles n'ont pas, à proprement parlé, d'instinct de protection des troupeaux. Ainsi, il faut s'enlever de l'esprit qu'une fois le chiot arrivé à la bergerie tout va se faire tout seul. L'éleveur a un rôle primordial dans la réussite de son futur chien de protection.

(1) On peut trouver des individus Montagne des Pyrénées qui expriment la poursuite par exemple, ce type de chien ne fait ni partie des éléments souhaitables à intégrer dans les troupeaux, ni des éléments à utiliser pour la reproduction.

Cyprien ZAÏRE
La Pastorale Pyrénéenne